

RÉENTRAÎNEMENT À LA CONDUITE

Réglementation et organisation

Le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) vise à former des conducteurs plus responsables ayant une meilleure connaissance des risques, des influences et des pressions sociales.

Objectif pédagogique de la formation :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de conduire d'un véhicule terrestre à moteur relevant de la catégorie B telle que définie aux articles R221-4 à R221-8 du Code de la Route.

Public concerné et Prérequis :

Toute personne ayant un permis de conduire B Valide en France et qui souhaite de nouveau conduire un véhicule de la catégorie B

L'entrée en formation est soumise à l'évaluation de départ.

Le programme de formation est conforme au référentiel de formation REMC

Compétences visées et résultats attendus :

- Acquérir les différentes compétences nécessaires (conformément à la réglementation).
- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Programme de formation :

Une évaluation de départ obligatoire afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

Une formation pratique de 10 heures de conduite minimum

Organisation de la formation :

- Evaluation de départ
- Partie pratique : formation 10 heures de conduite minimum en présentiel sur véhicule auto-école double commande

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Méthodes active et participative adaptées en auto-école
- Alternance d'exercices concrets, de mises en situation et d'apports théoriques
- Evaluation conduite et Examen blanc conduite

Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation initiale obligatoire (qui détermine le nombre d'heures préconisées de conduite)
- Evaluation orale ou écrite (tests de Code conforme à l'ETG, mise en situation conduite)
- Bilan intermédiaire et évaluation finale : examen blanc conduite

Dispositif des suivis :

Fiche de suivi

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques de l'enseignant, les méthodes et supports utilisés ...

Validation de la formation :

Examen blanc de conduite

Qualification des formateurs :

Titulaire Bepecaser ou TP ECSR

Autorisation d'enseigner en cours de validité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Certains handicaps étant incompatibles avec la conduite des véhicules terrestres à moteur, il est demandé aux personnes atteintes d'un handicap qui souhaitent suivre cette formation, de nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les opportunités, possibilités, difficultés dans le suivi de cette formation.

(*) Association ACEE non soumise à la TVA article 293.B du CGI

Type de formation : continue

Référence de la formation : AE05

Durée : forfait 10 heures

Tarif : 200 € montant net (*)

Agrément dans le département :

- **GARD** : 18 rue Pradier– 30000 NIMES

Equipements :

Salle d'enseignement équipée d'un tableau blanc, écran vidéoprojecteur, internet, véhicules « école » double commandes adaptés et réglementaires.

Accès aux locaux et salle de formation accessible aux personnes à mobilité réduite : nous contacter pour préciser l'aménagement souhaité

Participant : seul pendant les heures de conduite

Modalités et délais d'accès (dates de formation, conditions d'inscription, devis, ...) : Nous consulter

L'inscription peut se faire tout au long de l'année, sous réserve de disponibilités de place, et selon les modalités de prise en charge. (Nous consulter).

Responsable de l'auto-école : Barbara BOLAND

Directeur de l'association : Philippe POURCHET

Taux de satisfaction pour l'année 2022 : (non renseigné)

Documents à nous produire :

- 1 photos d'identité
- 1 Justificatif d'identité (pièce d'identité en cours de validité)
- Permis de conduire B valide
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestations Caf et pôle emploi
- Règlement ou accord de prise en charge

Contact : ACEE

Siège : 106 rue Le Corbusier, ZI de Grézan, 30034 Nîmes Cedex 01

Auto-école : 18 Rue Pradier, 30000 NIMES

Tél : 04 66 21 04 91

Email : acee.aes30@yahoo.com

Site internet : www.acee-nimes.fr

Siret :399 085 158 000 75

N° déclaration d'activités :

N° Agrément : I 15 030 0002 0 délivré par le Préfet du lieu de la formation.

Certifié le 10/07/2023

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **Actions de formation**



ACEE – Siège social : 106 rue le Corbusier - ZI de Grézan– 30034 NÎMES Cedex 01

Téléphone 04 66 21 04 91 – acee.aes30@yahoo.com

Auto-école : 18 rue Pradier 30000 Nîmes

Mise à jour le 02/11/2023

Critère 1- 1.2